

Date de transmission de l'acte: 14/04/2026

Date de reception de l'AR: 20/04/2026

004-210401097-D_2026_009-DE

A G E D I

République

Département : ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

Arrondissement : Digne-les-Bains

MALLEFOUGASSE AUGES - COMMUNE

Séance du jeudi 02 avril 2026

Délibération N° D_2026_009

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
11	11	11
Date de la convocation : 26/03/2026		
Pour	Contre	Abstention
11	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le deux avril deux mille vingt-six, à 18 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle communale Jean-François AILHAUD), sous la présidence de Dominique PIGANEAU.

Présents : Dominique PIGANEAU, Véronique NICOLLET, Emmanuel DUPAS, Claire LAURAIN, Didier ARCIDIACONO, Sandrine BAUDOUIN, Joël FAGOT, Jennifer BENASSI, Frank ABECASSIS, Aurelle GITZINGER, Pierric GENEY

Représentés :

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Emmanuel DUPAS est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Désignation des membres de la Commission des marchés

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le champ d'intervention de la CAO concernant l'attribution des marchés passés en procédures formalisées, dont le montant est supérieur aux seuils européens, et fait part aux membres du conseil du souhait de bénéficier d'une assistance technique et d'une aide relative à la décision.

En outre, il convient de créer une commission MAPA (Marché A Procédure Adaptée) afin d'assister le conseil municipal dans l'analyse des candidatures l'examen des offres pour tous les marchés publics passés en procédure adaptée.µ

Dans un souci de bonne équité, il est proposé au conseil municipal que composition de la "commission MAPA" soit identique à celle d'une commission d'appel d'offres, soit 3 titulaires et 3 suppléants.

Il est également précisé que la "commission MAPA" constituée aura comme unique vocation de donner un avis mais ne pourra attribuer un marché passé selon une procédure adaptée, cette compétence relevant du pouvoir adjudicateur ou de son représentant.

D_2026_009

Date de transmission de l'acte: 14/04/2026

Date de reception de l'AR: 20/04/2026

004-210401097-D_2026_009-DE

A G E D I

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE de la création d'une "commission MAPA" pour tous les marchés procédures adaptées,

DECIDE que la "commission MAPA" sera chargée de donner un avis pendant l'analyse des candidatures puis l'examen des offres,

PRECISE que la "commission MAPA" sera présidée par le Maire et sera composée de 3 titulaires et de 3 suppléants,

PRECISE que peuvent être convoqués aux réunions de la "commission MAPA", à titre consultatif:

- les agents compétents dans le domaine objet du marché
- le comptable public

DESIGNE les membres suivants pour siéger au sein de la commission MAPA :

Titulaires :

- Monsieur DUPAS Emmanuel
- Madame NICOLLET Véronique
- Monsieur ARCIDIACONO Didier

Suppléants :

- Monsieur GENEY Pierric
- Madame LAURAIN Claire
- Madame BAUDOUIN Sandrine

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Dominique PIGANEAU
Président de séance



Emmanuel DUPAS
Secrétaire de séance